

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2023-05 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 480 700 \$ ET UNE DÉPENSE DE 480 700 \$ POUR LA CONVERSION DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 11 avril 2023, le **Règlement 2023-05 décrétant un emprunt de 480 700 \$ et une dépense de 480 700 \$ pour la conversion de luminaires de rues au DEL;**

QUE le 21 juin 2023, le Règlement 2023-05 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ce Règlement est entré en vigueur le 21 juin dernier ;

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, ce 26 juin 2023.



Sandra Boulanger, greffière par intérim